

**Assemblée générale**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mai 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 159 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée  
des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation au Mali : rapport sur l'exécution  
du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin  
2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet  
2017 au 30 juin 2018**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2015/16	923 305 800
Dépenses de 2015/16	923 193 800
Solde inutilisé de 2015/16	112 000
Crédit ouvert pour 2016/17	933 411 000
Montant estimatif des dépenses de 2016/17 <sup>a</sup>	933 411 000
Montant estimatif du solde non utilisé de 2016/17	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18	1 077 552 000
Recommandation du Conseil consultatif pour 2017/18	1 060 867 900

<sup>a</sup> Montant estimatif au 28 février 2017



## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 31, 37 à 46, 50, 58, 60, 62, 64 et 65, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui aboutiraient à réduire de 16 684 100 dollars l'enveloppe demandée dans le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, tel que figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/71/842). Les observations et recommandations du Comité ayant trait à des questions particulières sont, s'il y a lieu, énoncées dans les paragraphes ci-après.

2. Lors de son examen du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/842), le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné un complément d'information et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses par écrit en date du 17 avril 2017. La liste des documents dont le Comité consultatif était saisi et de ceux dont il s'est servi pour étudier le financement de la MINUSMA figure à la fin du présent rapport. On trouvera dans les rapports connexes du Comité ses observations et recommandations sur les constatations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 et sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/845 et A/71/836). Les observations et recommandations du Comité ayant trait en particulier à la MINUSMA sont énoncées de manière circonstanciée au paragraphe 10 ci-dessous.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

3. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSMA dans sa résolution 2100 (2013) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a défini le mandat de la Mission pour l'exercice considéré dans sa résolution 2227 (2015) du 29 juin 2015, par laquelle il a porté l'effectif maximum autorisé à 11 240 militaires, y compris un nombre minimum de 40 observateurs militaires, et à 1 440 policiers.

4. Par sa résolution 69/289 B du 25 juin 2015, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 923 305 800 dollars (montant net : 912 309 000 dollars), destiné à financer le fonctionnement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 et l'a mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses engagées pour cet exercice s'établit à 923 193 800 dollars (montant net : 911 129 700 dollars), faisant apparaître une diminution en montant brut de 112 000 dollars par rapport au crédit ouvert, ainsi qu'un taux d'exécution de près de 100 %.

5. Le tableau qui figure à la section III.A du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUSMA (A/71/690) montre que la sous-utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2015/16 est le résultat net d'une diminution au titre des dépenses opérationnelles (29 274 700 dollars, soit 6,5 %) partiellement contrebalancée par un dépassement de crédit de 23 100 600 dollars, soit 6,9 %, au titre des militaires et du personnel de police – du fait de l'augmentation de l'effectif autorisé – et de 6 062 100 dollars, soit 4,4 %, au titre du personnel civil.

6. On trouvera analysés à la section IV du rapport du Secrétaire général les écarts entre les crédits ouverts et les dépenses engagées. La sous-utilisation de crédits à la catégorie Dépenses opérationnelles concerne principalement les rubriques suivantes : a) transports aériens : la sous-utilisation des crédits, qui se monte à 33 324 700 dollars, soit 22,3 %, est essentiellement due à des dépenses afférentes aux systèmes de drone inférieures aux prévisions, au déploiement différé d'avions et hélicoptères et à la baisse du prix du carburant; b) installations et infrastructures : la sous-utilisation des crédits, qui se chiffre à 15 882 700 dollars, soit 11 %, tient essentiellement à l'annulation de la construction de camps secondaires, à la redéfinition des priorités du programme de dépenses, en particulier eu égard à l'acquisition de fournitures, et à la sous-utilisation des crédits au titre des services de sécurité; c) transports terrestres : la sous-utilisation des crédits, qui s'établit à 3 050 100 dollars, soit 14,2 %, s'explique par la réduction des dépenses au titre de l'acquisition de véhicules et de pièces de rechange (A/71/690, par. 76, 73 et 75). Ces diminutions sont partiellement contrebalancées par une augmentation se chiffrant à 10 528 000 dollars, soit 62,8 %, au titre de l'informatique. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation était essentiellement due à des dépenses imprévues et non inscrites au budget, notamment un montant de 5,5 millions de dollars correspondant aux charges afférentes au mémorandum d'accord relatif au Groupe de centralisation du renseignement pour la période se terminant en décembre 2015, et un autre de 5,1 millions de dollars pour la protection du camp de Kidal. Par ailleurs, les dépenses liées aux communications par réseaux commerciaux (1,7 million de dollars) ont été imputées à la rubrique Informatique alors que les ressources correspondantes avaient été inscrites à la rubrique Communications, mais ceci est en partie compensé par le fait que les dépenses en rapport avec les consultants recrutés sur le plan international (2,6 millions de dollars) ont été imputées à la rubrique Communications alors que les ressources correspondantes avaient été inscrites à la rubrique Informatique, au titre de l'entretien et de la réparation du matériel.

7. La sous-utilisation des crédits à la catégorie Dépenses opérationnelles a de plus été partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses engagées au titre des personnels militaire et de police, se chiffrant à 23 100 600 dollars, soit 6,9 %, qui s'explique principalement par les facteurs suivants : a) le taux moyen effectif de vacance de postes (5,3 %) a été inférieur au taux retenu pour l'établissement du budget (10 %), à quoi s'ajoute un dépassement de crédits au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement découlant du recours à des vols commerciaux; b) le montant des indemnités qui ont dû être versées en cas de décès ou d'invalidité a été plus élevé que prévu, en raison de l'augmentation du nombre de morts et de blessés dans les rangs des contingents; c) des remboursements plus élevés que prévu ont été effectués au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, étant donné que les moyens déployés à l'appui de la Mission ont été supérieurs aux prévisions, et des indemnités ont dû être versées du fait que les contingents et le personnel de police des pays fournisseurs n'avaient pas bénéficié de logements en dur en raison du retard pris dans la construction des camps (ibid., par. 62).

8. Le dépassement de crédits au titre du personnel civil, qui se chiffre à 6 062 100 dollars, soit 4,4 %, concerne principalement les rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan national : l'écart, qui se monte à 3 997 000 dollars, est dû au fait que les taux effectifs moyens de vacance de postes pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et les administrateurs recrutés sur le plan national (10,8 % et 17,4 %, respectivement) ont été inférieurs aux taux retenus pour l'établissement du budget (35 % et 30 %, respectivement); b) personnel recruté sur le plan international : l'écart, qui se chiffre à 898 900 dollars, s'explique par le fait que le taux effectif moyen de vacance de postes (16 %) a été inférieur au taux

retenus pour l'établissement du budget (20 %); c) Volontaires des Nations Unies : l'écart, qui s'élève à 636 300 dollars, est dû à l'application de nouvelles conditions d'emploi; d) personnel temporaire (autre que pour les réunions) : l'écart, qui s'établit à 587 300 dollars, s'explique par les dépenses engagées au titre du personnel temporaire recruté dans le cadre de la mise en service d'Umoja (et notamment de la mise hors service de Galileo) et par l'opération de classement des postes menée par la Mission (ibid., par. 66 à 69).

9. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/842), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (A/71/690) au titre de divers objets de dépense.

*Questions liées au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016*

10. Le Comité consultatif s'est également penché sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II)). Dans ce rapport, les commissaires ont formulé des observations et des recommandations concernant la MINUSMA, comme suit : a) la MINUSMA figure au nombre des trois grandes missions qui, ayant largement réaffecté des montants d'une catégorie à l'autre, présentent une répartition égale des augmentations et des diminutions; ceci illustre sans doute le fait que la réaffectation de crédits est gage de l'exécution des fonds (voir A/71/5 (Vol. II), par. 68); b) des engagements d'un montant de 3,09 millions de dollars ont été classés par erreur dans la catégorie 1 alors qu'ils auraient dû figurer dans la catégorie 2 (ibid., par. 56); c) la MINUSMA a enregistré un score peu élevé à l'aune de l'indice de performance en matière de gestion du matériel (ibid., par. 100); d) la sécurité du centre informatique de la Mission laissait à désirer (ibid., par. 306); e) le vol de 35 climatiseurs et de baguettes de soudure a été constaté, mais, faute de justificatifs, la Mission n'a pas été en mesure de confirmer le montant des pertes éventuelles découlant d'autres vols ayant pu être commis. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA avait consolidé ses procédures de gestion des stocks (ibid., par. 116 à 122). **Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite dans les plus brefs délais aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

### **III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 3 536 083 200 dollars. À cette date, les contributions versées se chiffraient à 3 457 845 000 dollars, le solde dû s'établissant à 78 238 200 dollars. Au 27 mars 2017, la trésorerie de la Mission s'élevait à 473 397 500 dollars; si l'on déduit de cette somme le montant de la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses (199 652 500 dollars), l'encaisse était de 273 745 000 dollars. **Le Comité consultatif tient à rappeler que l'Assemblée générale a constamment souligné que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

12. Le Comité a de plus été informé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des versements se montant au total à 168 836 300 dollars avaient été effectués en 2016, pour le remboursement des dépenses engagées au titre des contingents jusqu'en octobre 2016. Au 31 janvier 2017, des versements se montant au total à 116 831 900 dollars avaient été effectués pour les remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents jusqu'en septembre 2016, le solde dû étant de 68 480 800 dollars.

13. S'agissant des indemnisations pour cause de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 22 mars 2017, un montant de 5 045 700 dollars avait été versé pour honorer 106 demandes depuis le début de la Mission, et que 14 demandes étaient en souffrance. En réponse à ses questions, le Comité a reçu les informations suivantes concernant le nombre de victimes enregistré entre juillet 2013 et avril 2017 :

<i>Année</i>	<i>Nombre de blessés</i>	<i>Nombre de tués</i>
2013	17	6
2014	160	40
2015	134	32
2016	125	38
2017	11	3
<b>Total</b>	<b>447</b>	<b>119</b>

14. Le Comité a de plus été informé que, sur les 119 décès enregistrés, 84 avaient été causés par des actes d'hostilité (attaques au mortier ou par des engins explosifs artisanaux, explosion de mines et autres attaques armées) et 35 résultaient de maladies, d'accidents ou de risques professionnels. **Le Comité consultatif compte que les demandes d'indemnisation seront réglées dans les plus brefs délais.**

15. Le Comité a été informé qu'au 28 février 2017, les effectifs de la MINUSMA se répartissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	40	37	7,5
Contingents	13 249	10 794	18,5
Police des Nations Unies	380	293	22,9
Unités de police constituées	1 540	972	36,9
Personnel recruté sur le plan international	727	637	12,4
Personnel recruté sur le plan national	814	705	13,4
Personnel recruté sur le plan international <sup>b</sup>	2	2	—
Volontaire des Nations Unies	182	155	14,8
Personnel fourni par les gouvernements	16	7	56,3

<sup>a</sup> Effectif maximum autorisé pendant l'exercice considéré.

<sup>b</sup> Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

16. En ce qui concerne les dépenses engagées et prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, le Comité a été informé qu'au 28 février 2017, leur montant estimatif se chiffre à 664 621 600 dollars, soit 71,2 % du crédit ouvert. À la

fin de l'exercice, elles devraient se monter à 933 411 000 dollars, ce qui correspond exactement au montant du crédit ouvert, de sorte que l'on ne s'attendait pas à une sous-utilisation.

17. Le budget de l'exercice 2016/17, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution [70/113 B](#), a été conçu pour que la Mission puisse s'acquitter du mandat que le Conseil de sécurité lui a confié dans sa résolution [2227 \(2015\)](#), par laquelle il portait l'effectif maximum autorisé à 11 240 militaires, y compris 40 observateurs militaires. Par sa résolution [2295 \(2016\)](#) du 29 juin 2016, le Conseil consolidait l'effectif en autorisant 2 049 militaires et 480 policiers de plus. Le Comité a été informé que le Secrétaire général entendait demander un financement supplémentaire pour couvrir cette augmentation des effectifs ainsi que le recrutement de 48 fonctionnaires à des postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (ce que le Contrôleur a autorisé le 15 mars 2017), le déploiement d'hélicoptères équipés pour l'évacuation des malades et des blessés la nuit, et l'achèvement des travaux de construction relatifs aux camps de Mopti et Goa. Le Comité a été de plus informé que des fonds se montant à 3,5 millions de dollars avaient été réaffectés à cet effet.

18. Par ailleurs, le Comité a reçu des informations concernant les dépenses au titre de l'informatique. Au 28 février 2017, celles-ci se montaient à 32 868 100 dollars alors que l'enveloppe allouée à ce titre pour la totalité de l'exercice 2016/17 se chiffrait à 13 342 000 dollars.

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

### **A. Mandat et résultats attendus**

19. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2295 \(2016\)](#), a décidé de proroger le mandat de la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2017 et d'en porter l'effectif à 13 289 militaires (parmi lesquels 40 observateurs militaires supplémentaires) et 1 920 policiers. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la stabilité à long terme au Mali. ([A/71/842](#), par. 1 et 2).

20. Le Secrétaire général récapitule, aux paragraphes 6 à 62 de son rapport sur le projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice 2017/18 ([A/71/842](#)), les hypothèses retenues aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour cet exercice ainsi que les activités d'appui. Ces prévisions se fondent sur le mandat de la Mission tel que réaffirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2295 \(2016\)](#), la mise en œuvre de l'Accord de paix du 20 juin 2015, les conclusions de l'examen stratégique mené en 2016 telles que figurant dans le document [S/2016/498](#) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour la période 2015-2019 ([A/71/842](#), par. 9).

21. Dans ce contexte, la MINUSMA mettra l'accent sur : a) les aspects politiques de l'Accord de paix, notamment en fournissant une aide aux autorités intérimaires, en facilitant le rétablissement et l'extension progressifs de l'autorité de l'État et en offrant son appui à l'organisation des élections; b) l'amélioration des conditions de sécurité dans le nord du Mali, y compris par la poursuite des processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, l'appui apporté au Mécanisme opérationnel de coordination et aux bataillons conjoints ainsi que le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du Mali; c) l'établissement d'une paix durable grâce aux activités de

relèvement rapide menées en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies; d) le renforcement de sa présence et de ses activités dans le nord et le centre du Mali; e) la poursuite de l'appui efficace apporté à l'exécution du mandat de la Mission, en particulier en mettant pleinement en œuvre une composante gestion de la chaîne d'approvisionnement, en établissant Gao comme le principal pôle de distribution pour le secteur est et le secteur nord et en améliorant les services de protection des camps à Kidal et Gao ainsi que les services aériens à Tessalit, Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti (ibid., par. 10).

## B. Coopération régionale et partenariats

22. Dans son rapport, le Secrétaire général précise que la communauté internationale continuera de jouer un rôle important dans la mise en œuvre effective de l'accord de paix, cultivant à cette fin une vision commune avec tous les principaux partenaires internationaux, notamment l'Union africaine, par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, le Groupe de cinq pays du Sahel (G-5 Sahel), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, mais aussi l'Algérie, la France, les États de la sous-région et d'autres États qui exercent une influence sur les parties, tels que le Niger (ibid., par. 63).

23. Le Secrétaire général indique de plus que, donnant suite à la mission d'évaluation menée en 2016 par l'Union africaine au Mali pour déterminer s'il serait possible de déployer une force d'intervention chargée de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans le nord du pays, et à la réunion des chefs d'État du G5 Sahel tenue en février 2017, la MINUSMA collaborera étroitement avec ces deux organisations afin de planifier les ressources nécessaires pour veiller à la complémentarité des mandats et au bon échelonnement des initiatives (ibid., par. 65).

## C. Ressources nécessaires

24. Le projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, qui s'établit à 1 077 552 000 dollars, fait apparaître une augmentation de 144 141 000 dollars, soit 15,4 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2016/17 (933 411 000 dollars). Cette augmentation concerne les rubriques suivantes : a) militaires et personnel de police (82 792 300 dollars, soit 22,4 %); b) personnel civil (12 487 100 dollars, soit 8,8 %); c) dépenses opérationnelles (48 861 600 dollars, soit 11,6 %). Le Secrétaire général, dans son rapport sur ce projet de budget, précise les ressources financières nécessaires et présente l'analyse des variations par rapport à l'exercice précédent (A/71/842, sect. II et III).

### 1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif autorisé 2016/17<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	40	40	–
Contingents	13 249	13 249	–
Police des Nations Unies	380	350	(30)
Unités de police constituées	1 540	1 570	30
<b>Total</b>	<b>15 209</b>	<b>15 209</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Effectif maximum autorisé pendant l'exercice considéré.

25. Les prévisions de dépenses relatives aux militaires et au personnel de police pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (451 940 900 dollars) font apparaître une augmentation de 82 792 300 dollars, soit 22,4 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2016/17. Cette progression concerne essentiellement l'accroissement de l'effectif du personnel en tenue – comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, au 28 février 2017, 10 794 militaires étaient déployés, pour un effectif maximum autorisé de 13 249 – et l'augmentation du taux de remboursement des dépenses afférentes aux contingents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 (1 410 dollars par personne et par mois, contre 1 365 dollars pour l'exercice précédent), que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 68/281. Par ailleurs, un coefficient délais de déploiement de 10 % a été appliqué au calcul des dépenses au titre des contingents.

26. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la composante militaire de la Mission (Force) comptait améliorer sensiblement les opérations de renseignement et l'analyse des informations ainsi obtenues. La fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, du Groupe de centralisation du renseignement et de la section du renseignement du quartier général de la Force signe la mise en place d'un service de renseignement dynamique qui met rapidement à la disposition du commandant de la Force des renseignements tactiques et opérationnels fiables aux fins de l'exécution du mandat de la Mission. Par ailleurs, la Force a planifié, conçu et mis en service un réseau multicouche de partage de l'information, hébergé sur le réseau sécurisé de la Mission. Il s'agit d'une plateforme accessible par l'ensemble des composantes fondamentales de la Mission, qui permet l'échange et l'exploitation du renseignement aux fins de la production de comptes rendus individualisés.

27. S'agissant des pénalités qui ont dû être payées en rapport avec l'hébergement de militaires et de personnel de police, le Comité consultatif a été informé que le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents précise ce qui suit : « Lorsque l'ONU n'est pas en mesure d'assurer un hébergement permanent dans des structures rigides ou semi-rigides à l'issue d'une période de six mois d'hébergement sous tentes, le pays contributeur peut prétendre à un remboursement au titre du soutien logistique autonome pour les tentes et pour le matériel d'hébergement » (chap. III, annexe B, par. 36). Le Secrétaire général indique que ces pénalités se chiffrent au total à 4 571 927 dollars pour l'exercice 2015/16 et à 1 282 969 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2016.

28. Le Comité a par ailleurs été informé que l'ensemble des effectifs des contingents et des unités de police constituée du secteur nord et du secteur est sont à présent hébergés dans des logements préfabriqués en dur, et que des casemates ont été construites sur tous les sites; dans le secteur ouest, les travaux de construction se poursuivent et les logements en dur destinés à l'ensemble des militaires et des membres des unités de police constituées devraient être achevés d'ici trois à six mois.

**29. Le Comité consultatif se félicite des mesures que la Mission prend pour héberger en toute sécurité le personnel en tenue, et il compte que les effectifs militaires et de police supplémentaires que le Conseil de sécurité a autorisés dans sa résolution 2295 (2016) seront logés dans des bâtiments permanents rigides ou semi-rigides dans les six mois suivant leur déploiement.**

30. En réponse à ses questions concernant le calcul des sommes à verser au titre du remboursement au taux standard du coût des personnels en tenue, le Comité consultatif a été informé de ce qui suit :

a) S'agissant des contingents, un taux de vacance de 10 % a été appliqué, aux fins des prévisions budgétaires, au taux standard de remboursement (1 410 dollars par militaire et par mois) (189 667 278 dollars); par ailleurs, le déficit

concernant le matériel appartenant aux contingents (10 557 200 dollars) a été calculé en fonction des données recueillies pour les deux premiers trimestres de 2016, le montant net des ressources nécessaires s'établissant à 179 110 078 dollars;

b) S'agissant des unités de police constituées, un taux de vacance de 20 % a été appliqué, aux fins des prévisions budgétaires, au taux standard de remboursement (1 410 dollars par policier et par mois) (21 251 520 dollars); par ailleurs, le déficit concernant le matériel appartenant aux contingents (995 200 dollars) a été calculé en fonction des données recueillies pour les deux premiers trimestres de 2016, le montant net des ressources nécessaires s'établissant à 20 256 320 dollars.

**31. Dans la mesure où, au 28 février 2017, les coefficients délais de déploiement des contingents et des unités de police constituées se situaient respectivement à 18,5 % et à 36,9 %, le Comité consultatif est d'avis que les ressources nécessaires au remboursement mensuel au taux standard du coût des contingents doivent être corrigées par application de nouvelles hypothèses concernant les coefficients délais de déploiement et le plan de déploiement progressif. Il recommande donc de communiquer de nouveaux chiffres à l'Assemblée générale lorsqu'elle se penchera sur le présent rapport et d'ajuster en conséquence les dépenses opérationnelles connexes.**

**32. Sous réserve des observations et recommandations formulées au paragraphe 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2017/18.**

## 2. Personnel civil

	<i>Effectif approuvé 2016/17</i>	<i>Effectif proposé 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	727	822	95
Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	814	903	89
Emplois de temporaire <sup>b</sup>	2	2	–
Volontaires des Nations Unies	182	190	8
Personnel fourni par les gouvernements	16	19	3
<b>Total</b>	<b>1 741</b>	<b>1 936</b>	<b>195</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

33. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élève à 154 775 700 dollars, soit une augmentation de 12 487 100 dollars (8,8 %) par rapport au montant alloué en 2016/17. La hausse des dépenses prévues tient aux éléments suivants :

a) Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 11 788 200 dollars (9,9 %), imputable à l'augmentation nette proposée de 95 postes soumis à recrutement international, dont le nombre serait porté de 727 à 822. Un taux de vacance de 15 % a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international.

b) Volontaires des Nations Unies : augmentation de 415 000 dollars (5,9 %), imputable à l'augmentation nette proposée de huit postes de Volontaire des Nations Unies, dont le nombre serait porté de 182 à 190 et conjuguée à l'application d'un

taux de vacance de 20 % à cette rubrique pour l'exercice 2017/18, contre 25 % pour l'exercice 2016/17.

c) Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 143 100 dollars (1 %), imputable à l'augmentation nette proposée de 4 postes d'administrateur et de 85 postes d'agent des services généraux, laquelle serait partiellement compensée par l'application de taux de vacance plus élevés, soit 20 % pour les administrateurs et 15 % pour les agents des services généraux, contre 15 % et 10 %, respectivement, pour l'exercice 2016/17.

34. Le tableau d'effectifs civils proposé de la Mission comprendrait 1 936 personnes, dont 824 agents recrutés sur le plan international et 903 recrutés sur le plan national, 190 Volontaires des Nations Unies et 19 agents fournis par des gouvernements. Les principaux changements seraient les suivants :

a) La création de 198 postes (1 D-1, 6 P-5, 18 P-4, 15 P-3, 1 P-2, 59 SM, 4 AN, 86 GN et 8 VNU), ainsi que 3 postes de personnel fourni par des gouvernements;

b) La suppression de 6 postes (5 SM et 1 GN);

c) Le transfert de 147 postes (1 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 48 SM, 5 AN, 66 GN et 20 VNU);

d) La réaffectation de 13 postes (2 P-5, 1 P-4, 2 SM, 1 AN, 6 GN et 1 VNU) et le reclassement d'un poste (1 P-4).

35. Ces changements découlent essentiellement des efforts déployés pour restructurer et renforcer la Division de l'appui à la mission compte tenu de la stratégie globale d'appui aux missions et de l'augmentation du personnel militaire, et renforcer la présence de la Mission en dehors de Bamako. Un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs est annexé au présent rapport. Celles-ci sont notamment les suivantes :

a) À la rubrique Direction exécutive et administration, une augmentation de neuf postes, à savoir : un poste P-4 de spécialiste de la gestion des risques au Bureau du Chef de cabinet (voir par. 37 ci-après) et un poste P-4 de chef du Groupe des commissions d'enquête, tous deux basés à Bamako; deux postes P-3 au Centre d'opérations conjoint, basés à Mopti et Tombouctou, respectivement; deux postes de spécialiste de l'information (administrateur recruté sur le plan national) basés à Mopti et Ménaka, respectivement; un poste P-5 de chef de bureau à Ménaka et deux postes P-4 de coordonnateur, basés à Gao et Kidal, respectivement;

b) Au titre de la composante 1 (réconciliation politique et application de l'accord de paix), une augmentation nette de trois postes de spécialiste des questions politiques, à savoir un P-5 destiné à appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix à Bamako (voir par. 38 ci-après), un P-5 à Mopti et un P-4 à Tombouctou ([A/71/842](#), par. 84);

c) Au titre de la composante appui, une augmentation nette de 85 postes soumis à recrutement international, 87 postes soumis à recrutement national et 7 postes de Volontaire des Nations Unies, qui permettrait de tenir compte de la création de neuf entités : i) quatre entités au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (Groupe de la gestion des résultats, Groupe de la gestion des risques et de la conformité, Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et Groupe de la qualité de vie); ii) quatre entités à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Groupe de la gestion centralisée des acquisitions, Groupe des approvisionnements essentiels et

Groupe de la gestion centralisée des stocks)<sup>1</sup>; iii) une entité à la Section de la prestation de services (Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers) (voir A/71/842, par. 103);

d) À la Section de la sécurité, la création de 79 postes (36 soumis à recrutement international et 43 soumis à recrutement national).

36. En ce qui concerne la répartition des effectifs civils actuels et proposés (hors personnel fourni par les gouvernements), le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après :

#### Répartition, par lieu d'affectation, des effectifs civils actuels et proposés

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Effectif actuel</i>	<i>Effectif proposé</i>	<i>Augmentation</i>
Bamako	1 028	1036	8
Gao	217	295	78
Kidal	139	154	15
Ménaka	2	22	20
Mopti	129	160	31
Tessalit	24	29	5
Tombouctou	186	216	30
Diabali		5	5
<b>Total</b>	<b>1 725</b>	<b>1 917</b>	<b>192</b>

#### *Nouveaux postes proposés*

37. Le Secrétaire général propose de créer un poste P-4 de spécialiste de la gestion des risques au Bureau du Chef de Cabinet, le titulaire étant notamment chargé d'adapter les mesures de contrôle interne en fonction des risques recensés et d'intégrer le principe de gestion des risques dans tous les aspects de la planification stratégique et opérationnelle de la Mission. Le titulaire prendrait également part à l'élaboration du concept de la Mission, du cadre stratégique intégré ou de documents de planification similaires. La Mission a également l'intention de créer un Groupe de la gestion des risques et de la conformité au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, qui comprendrait deux postes soumis à recrutement international (un poste P-4 réaffecté et un nouveau poste d'agent du Service mobile). **Tout en saluant les efforts déployés pour gérer les risques, le Comité consultatif note que cette mesure pourrait donner lieu à des doubles emplois. En outre, le Comité estime que, comme la gestion des risques est une nouvelle activité pour la Mission, il serait bon de procéder progressivement et par étapes, en commençant par placer le groupe qui serait chargé de cette activité sous l'autorité du Directeur de l'appui à la mission. En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création d'un poste P-4 de spécialiste de la gestion des risques au Bureau du Chef de cabinet. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

38. Le Secrétaire général propose de créer trois postes soumis à recrutement international (2 P-5 et 1 P-4) à la Division des affaires politiques de la MINUSMA,

<sup>1</sup> La création d'un groupe de la gestion centralisée des stocks de taille importante est conforme à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à améliorer la gestion des biens de la MINUSMA.

dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 48 postes. Il est proposé que deux de ces nouveaux postes (1 P-5 et 1 P-4) soient créés dans des lieux d'affectation hors siège (Mopti et Tombouctou) et que le troisième (P-5) soit créé à Bamako pour aider le Bureau du Haut-Représentant du Président à assurer l'application de l'accord de paix et pour planifier et coordonner ladite application, en consultant de hauts fonctionnaires du Gouvernement malien et en appuyant les activités de planification et la coordination interministérielle afin de veiller à ce que le Gouvernement applique pleinement l'accord. **Étant donné que l'équipe de direction et la Division des affaires politiques de la MINUSMA disposent déjà d'un grand nombre de hauts fonctionnaires chargés d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix à Bamako, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création d'un poste P-5 de spécialiste des questions politiques à la Division des affaires politiques au quartier général de la Mission. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des autres postes proposés à la Division des affaires politiques.**

39. Le Secrétaire général propose la création de neuf postes soumis à recrutement international (2 P-4, 2 P-3 et 5 SM) et deux postes soumis à recrutement national (1 AN et 1 GN) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission. **Comme la proposition du Secrétaire général prévoit une délégation de pouvoirs à de nouvelles unités, notamment le Groupe de la gestion des résultats, le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail, le Groupe de la gestion des risques et de la conformité et le Groupe de la qualité de vie, le Comité consultatif estime que le secrétariat du Bureau du Directeur de l'appui à la mission n'a pas besoin d'un poste d'agent du Service mobile supplémentaire. En outre, le Comité considère que le Groupe de la gestion des résultats et le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail devraient être déployés de manière progressive et n'ont pas besoin de deux postes soumis à recrutement international (soit un P-4 et un poste d'agent du Service mobile chacun). Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste de spécialiste de l'informatique décisionnelle (agent du Service mobile) et un poste de spécialiste de l'hygiène et de la sécurité du travail (agent du Service mobile). En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création d'un poste d'agent du Service mobile au secrétariat du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, d'un poste d'agent du Service mobile au Groupe de la gestion des résultats et d'un poste d'agent du Service mobile au Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des autres postes proposés au Bureau du Directeur de l'appui à la mission.**

40. Le Secrétaire général propose de créer neuf postes soumis à recrutement international (1 P-4, 5 P-3 et 3 SM) et trois postes de Volontaire des Nations Unies au Centre de l'appui conjoint à la Mission, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 32 postes. Il est proposé de renforcer considérablement les effectifs de la Section dans les bureaux régionaux en créant trois postes P-3 de logisticien à Bamako, Kidal et Tombouctou, respectivement. **Étant donné que les titulaires des postes qu'il est proposé de créer à Tombouctou et Kidal seraient notamment chargés de fonctions logistiques qui sont actuellement assumées par les fonctionnaires d'administration régionaux qui se trouvent dans ces bureaux, le Comité consultatif estime que les deux postes proposés ne sont pas justifiés. En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver la création de deux postes P-3 de logisticien au Centre de l'appui conjoint à la Mission. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en**

**conséquence. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des autres postes proposés au Centre de l'appui conjoint à la Mission.**

41. Le Secrétaire général propose de créer sept postes soumis à recrutement international (4 P-4 et 3 SM) et 32 postes soumis à recrutement national (1 AN et 31 GN) à la Section du génie, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 96 postes. Des quatre postes P-4 d'ingénieur régional ainsi créés, deux le seraient à Kidal, un à Gao et un à Tombouctou. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il n'est pas justifié de créer deux postes d'ingénieur régional à Kidal, contre un seulement dans les autres bureaux régionaux, et recommande donc de ne pas approuver la création d'un des postes P-4 d'ingénieur régional. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des autres postes proposés à la Section du génie.**

42. Dans son rapport, le Secrétaire général propose de créer cinq postes d'agent du Service mobile et un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section des transports, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 108 postes. Il indique que, compte tenu du renforcement des composantes militaires et de police, la Mission prévoit de créer deux nouveaux ateliers d'entretien et de réparation des véhicules et du matériel roulant. La Mission propose par conséquent de renforcer les effectifs de la Section des transports en créant deux postes de technicien automobile (un à Gao et un à Ménaka) et trois postes d'assistant aux transports (deux à Gao et un à Tessalit). Elle propose aussi de réaffecter un poste d'agent du Service mobile et deux postes d'agent des services généraux de la Section des transports au Groupe de la gestion centralisée des stocks (voir par. 47 ci-après). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit justifié de créer trois postes d'agent du Service mobile (un de technicien automobile et deux d'assistant aux transports) à Gao, alors que les deux autres lieux d'affectation n'en recevraient qu'un seul et que plusieurs postes de la Section des transports seraient en outre réaffectés. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif se prononce contre la création de deux postes d'assistant aux transports (agent du Service mobile) à Gao. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence. Le Comité consultatif recommande d'approuver les autres propositions concernant les postes à la Section des transports.**

43. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la Mission met actuellement en place un pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement destiné à remplacer la Section des approvisionnements. Il est donc envisagé de transférer 70 postes (1 P-4, 3 P-3, 23 SM, 37 GN et 6 VNU) et de réaffecter un poste P-5. Ce pilier comprendrait le Groupe de la gestion centralisée des acquisitions, la Section des achats, la Section de la gestion du matériel, le Groupe de la gestion centralisée des stocks, le Groupe des approvisionnements essentiels (chargé des carburants et rations) et la Section du contrôle des mouvements. Afin de gérer efficacement la nouvelle structure, la Mission propose de créer le Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui comprendrait trois nouveaux postes soumis à recrutement international (1 D-1, 1 P-3 et 1 SM). Ce bureau serait doté de deux postes d'assistant administratif, à savoir un d'agent du Service mobile et un d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui serait transféré de la Section des approvisionnements. **Compte tenu de la taille limitée du Bureau qu'il est proposé de créer et du fait que la restructuration proposée doit produire des gains d'efficacité, le Comité consultatif considère qu'il n'est pas justifié de doter cette nouvelle entité de deux postes d'assistant administratif. En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver la création d'un des postes d'assistant administratif (agent du Service mobile) qu'il est proposé de créer au Bureau du Chef de la chaîne d'approvisionnement. Le montant des**

dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les autres propositions concernant les postes au Centre de l'appui conjoint à la Mission.**

44. Le Secrétaire général propose de créer six postes soumis à recrutement international (1 P-4, 1 P-3 et 4 SM) à la Section du contrôle des mouvements et de transférer deux postes du Service mobile de ladite Section, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 75 postes, au Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose une augmentation nette de deux postes soumis à recrutement national à la Section du contrôle des mouvements. **Compte tenu du nombre de postes que la Section compte actuellement, le Comité consultatif estime que la création proposée de trois postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) n'est pas justifiée. En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création de trois postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) à la Section du contrôle des mouvements. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence. Le Comité consultatif recommande d'approuver les autres propositions concernant les postes à la Section des transports.**

45. Le Secrétaire général indique qu'il propose de créer le Groupe de la gestion centralisée des stocks, qui comprendrait 19 postes soumis à recrutement international (transferts ou réaffectations), 35 postes d'agent des services généraux soumis à recrutement national (4 créations et 31 transferts ou réaffectations) et 9 postes de Volontaire des Nations Unies (transferts ou réaffectations). Le Groupe sera chargé d'administrer l'ensemble des entrepôts, des actifs et des stocks de la Mission et sera responsable en particulier des opérations aux deux principaux entrepôts, situés à Gao et à Bamako, et aux entrepôts plus petits de Kidal, Tombouctou et Mopti. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de le doter de 63 postes. **Le Comité consultatif est d'avis que la création de quatre postes d'assistant à l'approvisionnement (agent des services généraux) n'est pas pleinement justifiée. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

46. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'il est proposé de créer un Groupe des approvisionnements essentiels qui serait chargé de la gestion des carburants et des rations dans l'ensemble de la Mission, y compris les boîtes de rations et l'eau en bouteille, pour 14 789 militaires et membres des unités de police constituées. Le nouveau Groupe comprendrait 14 postes soumis à recrutement international (transferts), 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 création et 16 transferts) et 4 postes de Volontaire des Nations Unies (1 création et 3 transferts). L'augmentation nette des effectifs est liée à la création proposée de deux postes d'assistant (rations), soit un d'agent des services généraux et un de Volontaire des Nations Unies, à Mopti. **Le Comité consultatif estime que la création, dans le même lieu d'affectation, de deux postes pour assumer les fonctions d'assistant (rations) n'est pas justifiée. En conséquence, le Comité se prononce contre la création d'un poste d'assistant (rations) (Volontaire des Nations Unies) à la Section des approvisionnements essentiels. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence. Le Comité consultatif recommande d'approuver les autres propositions concernant les postes au Centre de l'appui conjoint à la Mission.**

47. En résumé, sur les 192 postes que le Secrétaire général propose de créer à la MINUSMA pour l'exercice 2017/18, le Comité consultatif recommande de refuser la création de 22 postes et d'approuver celle de 170 postes.

### *Réaffectations*

48. Le Secrétaire général propose de réaffecter 13 postes au sein de la MINUSMA (2 P-5, 1 P-4, 2 SM, 1 AN, 6 GN et 1 VNU). Un poste P-5 de chef de la gestion du matériel serait réaffecté de la Section de la gestion du matériel au Groupe de la gestion centralisée des stocks; un poste P-5 de chef des approvisionnements serait réaffecté de la Section des approvisionnements aux bureaux administratifs régionaux; un poste P-4 de fonctionnaire d'administration serait réaffecté du Bureau du Directeur de l'appui à la mission au Groupe de la gestion des risques et de la conformité; cinq postes d'assistant aux télécommunications (1 SM et 4 GN) seraient réaffectés de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications au Groupe de la gestion centralisée des stocks, trois postes d'assistant aux transports (1 SM et 2 GN) seraient réaffectés au Groupe de la gestion centralisée des stocks, un poste d'ingénieur (électrotechnique et mécanique) (administrateur recruté sur le plan national), serait réaffecté de la Section du génie au Groupe de la gestion centralisée des stocks et un poste d'assistant à l'approvisionnement (Volontaire des Nations Unies) serait réaffecté de la Section du génie au Groupe de la gestion centralisée des stocks.

49. Le Comité consultatif est d'avis que toute réaffectation impliquant un changement de fonctions doit être considérée comme équivalente à la suppression d'un poste et à la création d'un autre poste, et doit par conséquent être conforme à la procédure applicable aux nouveaux postes, notamment en ce qui concerne l'obligation de justifier pleinement les fonctions attachées à ceux-ci, le recrutement et la sélection, et l'application d'un taux de vacance de 50 % au cours de la première année de leur création. Le Comité formule des observations et recommandations complémentaires concernant les réaffectations et les transferts de postes dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

50. En ce qui concerne la MINUSMA, le Comité consultatif considère que la réaffectation envisagée d'un poste d'ingénieur (électrotechnique et mécanique) (administrateur recruté sur le plan national) de la Section du génie au Groupe de la gestion centralisée des acquisitions implique un changement complet de fonctions qui n'est pas justifié. De même, la réaffectation proposée de deux postes d'assistant à l'approvisionnement (agent du Service mobile) de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et de la Section des transports, respectivement, au Groupe de la gestion centralisée des stocks entraînerait également un changement complet de fonctions. **En conséquence, le Comité consultatif se prononce contre ces trois réaffectations [deux postes d'agent du Service mobile, soit un poste d'assistant aux transports et un poste d'assistant aux télécommunications, et un poste d'ingénieur (électrotechnique et mécanique) (administrateur recruté sur le plan national)] et recommande la suppression de ces trois postes. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

51. Le Comité consultatif recommande d'approuver les 10 autres réaffectations proposées [deux postes P-5 de chef de la gestion du matériel et de chef des approvisionnements, un poste P-4 de fonctionnaire d'administration, six postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dont quatre d'assistant aux télécommunications et deux d'assistant aux transports, et un poste d'assistant à l'approvisionnement (Volontaire des Nations Unies)]. Le Comité recommande également l'application d'un taux de vacance de postes de 50 % à ces réaffectations. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

*Suppressions et reclassements de postes*

52. Le Secrétaire général propose de supprimer cinq postes à la Section du budget et des finances (4 SM et 1 GN), en raison des gains d'efficacité découlant de l'automatisation permise par la mise en service du module 5 d'Umoja (A/71/842, par. 113). Il propose aussi de supprimer un poste de spécialiste des ressources humaines [agent du Service mobile (1<sup>re</sup> classe)] au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, que la Mission n'a pas réussi à pourvoir faute de fichier de candidats présélectionnés à cette classe, et de créer, en remplacement, un poste de spécialiste des ressources humaines à la classe P-4 (A/71/842, par. 112). Il propose également de reclasser de P-3 à P-4 un poste de fonctionnaire du budget. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les suppressions et le reclassement proposés.**

53. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au paragraphe 37 à 46, 50 et 51, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs et les ressources demandées au titre du personnel civil.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2016/17</i>	<i>Montant proposé pour 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	421 973 800	470 835 400	(48 861 600)

54. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élèverait à 470 835 400 dollars, en augmentation de 48 861 600 dollars (11,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2016/17. Cette augmentation des crédits demandés a pour cause principale les éléments suivants :

a) Opérations aériennes : une augmentation de 24 486 100 dollars (14,8 %), imputable au déploiement prévu de six hélicoptères supplémentaires, à l'accroissement du nombre d'heures de vol (20 248 heures pour 2017/18 contre 16 571 heures en 2016/17) et à la hausse consécutive de la consommation de carburant aviation. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que, sur les six hélicoptères supplémentaires en question, deux hélicoptères spécialisés (évacuation sanitaire aérienne, recherche et sauvetage) avaient déjà été déployés à Tombouctou et à Kidal, tandis que quatre hélicoptères de transport moyens viendraient renforcer les moyens d'appui logistique de la Mission. Pour les opérations aériennes, la Mission disposerait ainsi de 38 aéronefs avec pilotes (9 avions et 29 hélicoptères).

b) Installations et infrastructures : une hausse de 22 360 200 dollars (23,5 %), liée aux facteurs suivants : i) l'achat des installations préfabriquées nécessaires à la construction d'un quartier général intégré et de bureaux régionaux et l'agrandissement de plusieurs camps; ii) le recours accru à des contrats de sous-traitance pour la gestion des déchets solides et biomédicaux, des eaux usées et des boues; iii) l'achat de fournitures pour la défense des périmètres en raison de la nécessité de renforcer les dispositifs de sécurité dans les camps; iv) la hausse de la consommation de gazole, l'augmentation des effectifs de la Mission nécessitant un plus grand nombre de groupes électrogènes; v) l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique;

c) Fournitures, services et matériel divers : un accroissement de 6 910 400 dollars (8,4 %), imputable essentiellement aux autres activités de programme menées dans le domaine des droits de l'homme, de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, et à la hausse des dépenses de fret et des coûts connexes dans le cadre du programme d'achats de la Mission;

d) Santé : une majoration de 1 155 400 dollars (22,8 %), liée à la conclusion d'accords avec un centre médical de niveau II à Niamey et à la mise en place de cinq dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU;

e) Consultants : une augmentation de 260 900 dollars (40,1 %), correspondant à la part de la Mission dans le coût de mise en place du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

55. Les augmentations de dépenses prévues seraient en partie atténuées par la diminution des crédits demandés pour l'informatique, les transports terrestres, les communications et les transports maritimes ou fluviaux.

#### *Voyages*

56. Un montant de 4 746 000 dollars est inscrit au projet de budget au titre des voyages, ce qui représente une diminution négligeable de 500 dollars (presque 0 %) par rapport aux crédits ouverts en 2016/17. Il ressort des précisions fournies au Comité consultatif que le montant des crédits demandés pour les voyages à l'extérieur de la zone de la Mission est destiné à financer un grand nombre de déplacements pour participer à des ateliers spécialisés, des conférences ou des réunions annuelles. Ainsi, le Groupe du VIH/sida prévoit de faire participer une personne à quatre conférences et ateliers différents à Nairobi, à New York, à Vancouver (Canada) et à Bordeaux (France), pour un montant total de 13 752 dollars; la Section du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité compte faire participer deux personnes à deux ateliers annuels des chefs et spécialistes des composantes chargées de la réforme du secteur de la sécurité à New York et à quatre déplacements d'une durée de cinq jours chacun, pour un montant de 14 872 dollars; la Division des droits de l'homme propose de faire participer une personne aux réunions annuelles des responsables des présences sur le terrain à New York et à Genève, pour un montant total de 15 834 dollars; la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires prévoit de faire participer deux personnes à une conférence de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires à Oslo, pour un montant total de 11 560 dollars.

57. Le Comité consultatif relève également qu'un grand nombre de voyages nécessaires pour des consultations politiques ne sont pas toujours bien expliqués. Ainsi, par exemple, la Division des affaires politiques prévoit qu'une personne se rende à quatre reprises à Addis-Abeba pour rencontrer des acteurs politiques, pour un montant de 14 280 dollars; le commandant de la Force et deux autres personnes envisagent de se déplacer dans sept pays fournissant des contingents ou pays du G-5 Sahel (21 voyages), pour un montant total de 25 200 dollars. Par ailleurs, certains voyages, quoique clairement liés au mandat de la Mission, présentent un coût élevé. Ainsi, le Centre d'appui à la mission prévoit que trois personnes effectuent six visites d'inspection avant déploiement à Dakar d'une durée de sept jours chacune (54 voyages), pour un montant total de 125 388 dollars, en vue de vérifier que le matériel appartenant aux contingents des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police est conforme aux obligations prévues par le mémorandum d'accord.

**58. Le Comité consultatif réaffirme que les ressources allouées aux voyages devraient être employées judicieusement dans l'intérêt de l'Organisation. Le**

**Comité rappelle qu'avant d'autoriser un voyage, il importe avant tout de déterminer si un contact direct est nécessaire à l'exécution du mandat concerné. Il estime qu'il conviendrait de regrouper les voyages nécessaires. En conséquence, il recommande de réduire de 253 200 dollars (20 %) le montant des crédits demandés au titre des voyages à l'extérieur de la zone de la Mission.**

*Installations et infrastructures*

59. Le projet de budget prévoit, au titre des installations et infrastructures, un montant de 117 699 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 22 360 200 dollars (23,5 %) par rapport aux crédits ouverts en 2016/17. Le Comité consultatif relève que certains postes de la rubrique des installations et infrastructures font apparaître d'importantes sous-utilisations de crédits. Ainsi, les dépenses engagées au titre des services d'architecture et de démolition en 2015/16 se sont élevées à 624 300 dollars seulement, alors que les crédits ouverts se montaient à 45 701 000 dollars. Quant aux dépenses réalisées au même titre pendant l'exercice en cours, elles étaient apparemment nulles au 28 février 2017, alors que les crédits inscrits s'élèvent à 8 400 000 dollars. On observe des tendances similaires pour les crédits affectés à l'achat de matériel de sécurité, de pièces de rechange et de fournitures.

60. S'agissant des équipements collectifs et des services d'élimination des déchets, comme il est indiqué au paragraphe 59 ci-dessus, le Secrétaire général explique dans son rapport que le montant de 18 772 900 dollars prévu à ce titre, qui représente une augmentation de 6 932 700 dollars (58,6 %) par rapport aux crédits ouverts en 2016/17, se justifie par le recours accru à des contrats de sous-traitance pour la gestion des déchets solides et biomédicaux, des eaux usées et des boues, afin d'assurer le respect des politiques écologiques de l'ONU et du mandat de la Mission en matière d'impact environnemental (A/71/842, par. 160). Le Comité consultatif note que l'augmentation des dépenses prévues pour l'entretien des camps n'est pas compensée par une réduction des crédits au titre d'activités internes similaires. Au contraire, le Secrétaire général propose de créer un poste au sein du Groupe de l'environnement et huit postes à la Section du génie. **Selon le Comité consultatif, l'externalisation d'activités devrait se traduire par des gains d'efficacité. Par conséquent, le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une analyse coût-avantage des modifications proposées en ce qui concerne les équipements collectifs et les services d'élimination des déchets et à un examen du tableau d'effectifs proposé pour le Groupe de l'environnement et la Section du génie, et d'en rendre compte dans son prochain projet de budget.**

61. Concernant les projets de construction, le Comité consultatif a été informé que la planification des futures constructions était déterminée par les besoins opérationnels. D'après le Secrétaire général, les dépenses engagées au titre des projets relatifs à la construction des infrastructures nécessaires pour accueillir les contingents supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2295 (2016) se sont élevées à 78 millions de dollars en 2015/16 et devraient se monter à 42 millions de dollars en 2016/17. Pour l'exercice 2017/18, le Secrétaire général propose d'inscrire un crédit d'un montant de 8,4 millions de dollars. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que certains des grands projets de construction prévus pour 2017/18 sont liés aux transports aériens, à savoir : a) le déplacement de la piste d'atterrissage de Kidal (0,68 million de dollars); b) l'extension de l'aire de trafic à l'aéroport de Gao (1,7 million de dollars); c) la remise en état de la piste d'atterrissage de Gao, qui doit se terminer au premier semestre de l'exercice 2017/18; d) l'extension de l'aire de trafic de l'aérodrome de Mopti et l'installation d'un hangar abritant un atelier de maintenance (1 million de

dollars); e) la rénovation de l'aire de trafic de l'aéroport de Bamako (A/71/842, par. 28).

**62. Au vu des éléments décrits dans les paragraphes qui précèdent et sur la base des dépenses constatées antérieurement, le Comité consultatif considère que le montant des crédits demandés au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2017/18 est irréaliste. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 11 180 100 dollars (50 %) l'augmentation des crédits demandés au titre des installations et infrastructures.**

#### *Systèmes de drones*

63. Le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA comptait utiliser 22 systèmes de drones dotés de 47 drones (drones de moyenne altitude et de longue portée, drones de courte portée, drones miniatures), pour un coût total de 26 095 930 dollars en 2017/18. Ces systèmes ont été achetés dans le cadre de huit lettres d'attribution signées avec les pays fournisseurs de contingents et placés sous l'autorité du commandant de la Force, à l'exception d'un système composé de deux unités et de trois engins, qui a été acquis dans le cadre d'un contrat commercial et placé sous l'autorité du Directeur de l'appui à la mission.

64. Le Comité consultatif a également été informé que les dépenses afférentes aux systèmes de drones en 2017/18 proviendraient pour l'essentiel de deux systèmes : le système Hermes 900 (moyenne altitude longue portée), acheté dans le cadre d'un contrat commercial pour un coût de 21 652 806 dollars, et le système Shadow 200 (courte portée), acquis au moyen d'une lettre d'attribution pour un coût de 3 226 800 dollars. Ayant demandé des explications, le Comité a été informé que ces deux systèmes avaient été opérationnels l'un 61,8 % et l'autre 64,2 % du temps entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 28 février 2017. **Au vu de la sous-utilisation constatée, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % les crédits demandés au titre des systèmes de drones.**

#### *Services d'information, impression et reproduction*

65. Le rapport du Secrétaire général fait apparaître que, durant l'exercice précédent et l'exercice en cours, la consommation des crédits destinés aux services d'information, à l'impression et à la reproduction a été inférieure à la prévision : pour 2015/16, le montant des dépenses engagées s'est élevé à 249 700 dollars (contre un crédit ouvert de 1 332 500 dollars); pour 2016/17, le montant des dépenses exécutées s'établissait, au 28 février 2017, à 208 100 dollars (contre un crédit ouvert de 1 238 000 dollars). Le Secrétaire général propose d'inscrire, pour l'exercice 2017/18, un crédit d'égale importance à celui ouvert pour 2016/17. **Au vu de la sous-utilisation récurrente des crédits ouverts, le Comité consultatif recommande de réduire de 1 000 000 dollars le montant des crédits demandés au titre des services d'information, d'impression et de reproduction.**

#### *Activités de programme et projets à effet rapide*

66. Parmi les activités de programme de la Mission figurent les services de détection des mines et de déminage, pour lesquels un montant de 55 millions de dollars est prévu pour l'exercice 2017/18. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que ces activités seraient menées par le Service de la lutte antimines de l'ONU par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Les modalités financières de cet arrangement sont régies par un mémorandum d'accord signé entre le Secrétariat et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (voir également A/71/836).

67. Les activités de programme pour l'exercice 2017/18 prévoient également un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, pour lequel le montant des dépenses prévues s'élève à 12 028 000 dollars. Le Secrétaire général indique dans son rapport que ce programme contribue à la mise en œuvre des projets visant à réduire la violence de proximité et à favoriser la réinsertion socioéconomique locale à l'intention de 10 000 ex-combattants, individus associés à des groupes armés et membres de la population locale, notamment les femmes, les jeunes à risque et les groupes ayant des besoins particuliers, à titre de mesure provisoire (A/71/842, par. 143). Parmi les autres activités de programme figurent des projets dans les domaines suivants : a) état de droit et institutions chargées de la sécurité (4 055 800 dollars); b) droits de l'homme et stabilisation et relèvement (857 000 dollars) (A/71/842, par. 148).

68. La Mission propose également de mettre en œuvre 80 projets à effet rapide pour un montant total de 4 millions de dollars pendant l'exercice 2017/18 (contre 60 projets pour un montant identique au cours de l'exercice 2016/17) (A/71/842, par. 146).

**69. Sous réserve des observations et recommandations formulées ci-dessus aux paragraphes 37 à 46, 50, 51 (dans la mesure où les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs ont une incidence sur les dépenses opérationnelles), 58, 60, 62, 64 et 65, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles.**

## V. Conclusion

70. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 figurent au paragraphe 82 du rapport sur l'exécution du budget (A/71/690). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 112 000 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 31 534 100 dollars soient portés au crédit des États Membres.**

71. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont présentées à la section IV du projet de budget (A/71/842). **Compte tenu des recommandations formulées ci-dessus aux paragraphes 31, 37 à 46, 50, 51, 58, 60, 62, 64 et 65, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 1 060 867 900 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSMA pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 juin 2017.**

### *Documentation*

- Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/690)
- Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/842)

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ([A/70/742/Add.2](#))
- Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, volume II, opérations de maintien de la paix des Nations Unies [[A/71/5 \(Vol. II\)](#)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 ([A/71/845](#))
- Résolutions [2227 \(2015\)](#) et [2295 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité
- Résolution [70/113 B](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

## Annexe

## Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>						
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>	+1	P-4	Spécialiste du contrôle des risques	Création		
	+1					
<b>Bureau du Chef du bureau local</b>	+1	P-5	Spécialiste hors classe de la planification	Création		
	+2	P-4	Coordonnateur	Création		
	+3					
<b>Centre d'opérations conjoint</b>	+2	P-3	Responsable des opérations conjointes	Création		
	+2					
<b>Division de la communication stratégique et de l'information</b>	+2	AN	Responsable de l'information	Création		
	+2					
<b>Groupe des commissions d'enquête</b>	+1	P-4	Chef du Groupe des commissions d'enquête	Création		
	+1					
<b>Composante 1</b>						
<b>Division des affaires politiques</b>	+2	P-5	Spécialiste des questions politiques	Création		
	+1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Création		
	+3					

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
<b>Composante 4</b>						
<b>Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide</b>	+1	VNU	Spécialiste des questions culturelles	Transfert	Groupe de l'environnement	Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide
	+1					
<b>Composante 5</b>						
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>						
<b>Groupe de la qualité de vie</b>	+1	P-3	Spécialiste des questions de qualité de vie	Transfert	Services médicaux	Qualité de vie
	+3	AN	Spécialiste des questions de qualité de vie	Transfert	Services médicaux	Qualité de vie
	+1	GN	Assistant social	Transfert	Services médicaux	Qualité de vie
	+2	VNU	Spécialiste des questions de qualité de vie	Transfert	Services médicaux	Qualité de vie
	+7					
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>	-1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation	Bureau du Directeur de l'appui à la mission	Groupe de la gestion des risques et de la conformité
	+1	SM	Assistant administratif	Création		
	-					
<b>Groupe de la gestion des risques et de la conformité</b>	+1	P-4	Chef du Groupe de la gestion des risques et de la conformité	Réaffectation	Bureau du Directeur de l'appui à la mission	Groupe de la gestion des risques et de la conformité
	+1	SM	Assistant administratif (gestion des risques et conformité)	Création		
	+2					
<b>Groupe de la gestion des résultats</b>	+1	P-4	Chef/analyste en organisation	Création		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	+1	SM	Spécialiste de l'informatique décisionnelle	Création		
	+2					
<b>Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail</b>	+1	P-4	Chef du Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail	Création		
	+1	SM	Spécialiste de la santé et de la sécurité au travail	Création		
	+1	GN	Assistant (santé et sécurité au travail)	Création		
	+3					
<b>Groupe de la sécurité aérienne</b>	+2	P-3	Spécialiste de la sécurité aérienne	Création		
	+1	SM	Spécialiste de la sécurité aérienne	Création		
	+3					
<b>Groupe de l'environnement</b>	+1	AN	Spécialiste des questions d'environnement	Création		
	-1	VNU	Spécialiste des questions culturelles	Transfert	Groupe de l'environnement	Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide
	-					
<b>Directeur adjoint de l'appui à la mission</b>						
<b>Section des ressources humaines</b>	+1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Création		
	-1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Suppression		
	-					

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
<b>Section du budget et des finances</b>	-3	SM	Spécialiste des finances et du budget	Suppression		
	-1	SM	Assistant (budget et finances)	Suppression		
	-1	GN	Assistant (budget et finances)	Suppression		
	<b>-5</b>					
<b>Centre de l'appui conjoint à la mission</b>	+1	P-4	Logisticien	Création		
	+4	P-3	Logisticien	Création		
	+1	P-3	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents	Création		
	+3	SM	Assistant (soutien logistique)	Création		
	+1	VNU	Assistant (matériel appartenant aux contingents)	Création		
	+2	VNU	Assistant (soutien logistique)	Création		
	<b>+12</b>					
<b>Bureaux administratifs régionaux</b>	+1	P-5	Fonctionnaire d'administration régional	Réaffectation	Section des approvisionnements	Bureaux administratifs régionaux
	+1	P-5	Fonctionnaire d'administration régional	Création		
	+1	VNU	Fonctionnaire d'administration	Création		
	<b>+3</b>					
<b>Pilier Services</b>						
<b>Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications</b>	+1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques	Création		
	+1	P-2	Spécialiste adjoint des systèmes d'information géospatiale	Création		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	-2	SM	Spécialiste des télécommunications	Transfert	Bamako	Gao, Ménaka
	-1	SM	Technicien en télécommunications	Transfert	Bamako	Gao
	-1	SM	Assistant aux systèmes d'information	Transfert	Bamako	Ménaka
	+2	SM	Spécialiste des télécommunications	Transfert	Bamako	Gao, Ménaka
	+1	SM	Technicien en télécommunications	Transfert	Bamako	Gao
	+1	SM	Assistant aux systèmes d'information	Transfert	Bamako	Ménaka
	-1	SM	Assistant (télécommunications)	Réaffectation	Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-4	GN	Assistant (télécommunications)	Réaffectation	Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-1	VNU	Assistant (télécommunications)	Transfert	Bamako	Gao
	+1	VNU	Assistant (télécommunications)	Transfert	Bamako	Gao
	<b>-3</b>					
<b>Section du génie</b>	+3	P-4	Ingénieur régional	Création		
	+1	P-4	Ingénieur	Création		
	+2	SM	Technicien du génie	Création		
	+1	SM	Assistant ingénierie (groupes électrogènes)	Création		
	-2	SM	Ingénieur et assistant ingénierie	Transfert	Bamako	Tombouctou, Mopti
	-1	SM	Assistant ingénierie	Transfert	Tombouctou	Bamako
	-1	SM	Assistant ingénierie	Transfert	Kidal	Mopti

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	+2	SM	Ingénieur et assistant ingénierie	Transfert	Bamako	Tombouctou, Mopti
	+1	SM	Assistant ingénierie	Transfert	Tombouctou	Bamako
	+1	SM	Assistant ingénierie	Transfert	Kidal	Mopti
	+1	AN	Ingénieur (eau et assainissement)	Création		
	-1	AN	Ingénieur (électrotechnique et mécanique)	Réaffectation	Section du génie	Groupe de la gestion centralisée des achats
	-1	AN	Ingénieur	Transfert	Bamako	Tombouctou
	-1	AN	Ingénieur	Transfert	Mopti	Gao
	+1	AN	Ingénieur	Transfert	Bamako	Tombouctou
	+1	AN	Ingénieur	Transfert	Mopti	Gao
	-4	GN	Assistant ingénierie	Transfert	Tombouctou	Bamako
	-2	GN	Assistant ingénierie	Transfert	Tessalit	Bamako, Kidal
	-1	GN	Assistant ingénierie	Transfert	Mopti	Bamako
	+4	GN	Assistant ingénierie	Transfert	Tombouctou	Bamako
	+2	GN	Assistant ingénierie	Transfert	Tessalit	Bamako, Kidal
	+1	GN	Assistant ingénierie	Transfert	Mopti	Bamako
	+2	GN	Technicien chauffage, ventilation et climatisation	Création		
	+4	GN	Technicien du génie (eau et assainissement)	Création		
	+1	GN	Assistant (budget)	Création		
	+5	GN	Technicien (groupes électrogènes)	Création		
	+13	GN	Assistant ingénierie	Création		
	+1	GN	Assistant (gestion des installations)	Création		
	+3	GN	Assistant (chauffage, ventilation et climatisation)	Création		
	+1	GN	Électricien	Création		
	+1	GN	Assistant (eau et assainissement)	Création		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	-1	VNU	Assistant ingénierie	Réaffectation	Section du génie	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	<b>+37</b>					
<b>Section des transports aériens</b>	+2	P-4	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Création		
	+2	SM	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Création		
	+5	SM	Assistant aux opérations aériennes	Création		
	<b>+9</b>					
<b>Section des transports</b>	+2	SM	Technicien automobile	Création		
	+2	SM	Assistant (transports)	Création		
	+1	SM	Assistant (transports)	Création		
	-1	SM	Assistant (transports)	Réaffectation	Section des transports	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-2	GN	Assistant (transports)	Réaffectation	Section des transports	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	VNU	Technicien automobile/assistant (transports)	Création		
	<b>+3</b>					
<b>Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers</b>	+1	SM	Spécialiste du contrôle des mouvements	Transfert	Section du contrôle des mouvements	Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers
	+1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Section du contrôle des mouvements	Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers
	+4	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Section du contrôle des mouvements	Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	+1	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Section du contrôle des mouvements	Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers
	+7					
<b>Section des services médicaux et du soutien psychosocial</b>	+1	P-3	Conseiller du personnel	Création		
	-1	P-3	Spécialiste des questions de qualité de vie	Transfert	Services médicaux	Groupe de la qualité de vie
	-3	AN	Spécialiste des questions de qualité de vie	Transfert	Services médicaux	Groupe de la qualité de vie
	-1	GN	Assistant social	Transfert	Services médicaux	Groupe de la qualité de vie
	-2	VNU	Spécialiste des questions de qualité de vie	Transfert	Services médicaux	Groupe de la qualité de vie
	-6					
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>						
<b>Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>	+1	D-1	Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Création		
	+1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Création		
	+1	SM	Assistant administratif	Création		
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Section des approvisionnements	Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	+4					
<b>Section du contrôle des mouvements</b>	-1	P-5	Chef du contrôle des mouvements	Transfert	Bamako	Gao
	+1	P-5	Chef du contrôle des mouvements	Transfert	Bamako	Gao
	+1	P-4	Officier chargé du contrôle des mouvements	Création		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	+1	P-3	Officier chargé du contrôle des mouvements	Création		
	+1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Création		
	+3	SM	Officier chargé du contrôle des mouvements	Création		
	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Section du contrôle des mouvements	Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers
	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Section du contrôle des mouvements	Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers
	-2	SM	Officier chargé du contrôle des mouvements	Transfert	Bamako	Gao
	-1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Bamako	Gao
	-6	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Bamako	Gao
	+2	SM	Officier chargé du contrôle des mouvements	Transfert	Bamako	Gao
	+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Bamako	Gao
	+6	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Bamako	Gao
	-9	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Bamako	Gao
	+9	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Bamako	Gao
	+6	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Création		
	-4	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Section du contrôle des mouvements	Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers
	+1	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Création		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	-1	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Section du contrôle des mouvements	Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers
	-5	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Bamako	Gao
	+5	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Bamako	Gao
	<b>+6</b>					
<b>Section de la gestion du matériel</b>	-1	P-5	Chef de la Section de la gestion du matériel	Réaffectation	Section de la gestion du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	P-4	Spécialiste régional de la gestion du matériel	Création		
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-1	P-3	Administrateur chargé de la cession des biens	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la cession du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-1	SM	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-2	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-1	SM	Administrateur chargé de la cession des biens	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la cession du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-2	SM	Assistant à la cession des biens	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la cession du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-5	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-3	GN	Assistant à la cession des biens	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la cession du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	-1	VNU	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-1	VNU	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-2	VNU	Assistant à la cession des biens	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la cession du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks
<b>-20</b>						
<b>Groupe de la gestion centralisée des achats</b>	+1	P-4	Chef du Groupe de la gestion centralisée des achats	Reclassement		
	+1	P-3	Fonctionnaire du budget	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des achats
	-1	P-3	Fonctionnaire du budget	Reclassement		
	+3	SM	Assistant à la planification et aux acquisitions	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des achats
	+1	SM	Assistant à la planification et aux acquisitions	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des achats
	+1	AN	Ingénieur (électrotechnique et mécanique)	Réaffectation	Section du génie	Groupe de la gestion centralisée des achats
	+1	GN	Assistant à la planification et aux acquisitions	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des achats
	+2	GN	Assistant à la planification et aux acquisitions	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des achats
<b>+9</b>						
<b>Groupe de la gestion centralisée des stocks</b>	+1	P-5	Chef de la gestion du matériel	Réaffectation	Section de la gestion du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	P-3	Administrateur chargé de la cession des biens	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la cession du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	+1	SM	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+2	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	SM	Administrateur chargé de la cession des biens	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la cession du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+2	SM	Assistant à la cession des biens	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la cession du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	SM	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+3	SM	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+4	SM	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	SM	Assistant à l'approvisionnement	Réaffectation	Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	SM	Assistant à l'approvisionnement	Réaffectation	Section des transports	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+4	GN	Assistant à l'approvisionnement	Création		
	+5	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+3	GN	Assistant à la cession des biens	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la cession du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+17	GN	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+4	GN	Assistant à l'approvisionnement	Réaffectation	Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Groupe de la gestion centralisée des stocks

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	+2	GN	Assistant à l'approvisionnement	Réaffectation	Section des transports	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	VNU	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	VNU	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la réception et de l'inspection	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+2	VNU	Assistant à la cession des biens	Transfert	Section de la gestion du matériel/Groupe de la cession du matériel	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+3	VNU	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	+1	VNU	Assistant à la gestion des carburants	Création		
	+1	VNU	Assistant à l'approvisionnement	Réaffectation	Section du génie	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	<b>+63</b>					
<b>Groupe des approvisionnements essentiels</b>	+1	P-4	Chef du Groupe des approvisionnements essentiels	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des rations	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	+4	SM	Assistant (rations)	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	+1	SM	Fonctionnaire chargé des rations	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	+1	SM	Fonctionnaire chargé des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	+5	SM	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	+5	GN	Assistant (rations)	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	+11	GN	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	+1	GN	Assistant (rations)	Création		
	+1	VNU	Assistant (rations)	Création		
	+1	VNU	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	+1	VNU	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	+1	VNU	Assistant (rations)	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	<b>+35</b>					
<b>Section des approvisionnements</b>	-1	P-5	Chef des approvisionnements	Réaffectation	Section des approvisionnements	Bureaux administratifs régionaux
	-1	P-4	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	-1	P-3	Fonctionnaire du budget	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des achats
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des rations	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	-5	SM	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	-3	SM	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-1	SM	Fonctionnaire chargé des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	-4	SM	Assistant (rations)	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	-1	SM	Assistant (rations)	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des achats
	-1	SM	Fonctionnaire chargé des rations	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	-4	SM	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-1	SM	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-3	SM	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des achats
	-2	GN	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des achats
	-17	GN	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	-1	GN	Assistant (budget)	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des achats
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Section des approvisionnements	Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-5	GN	Assistant (rations)	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
	-11	GN	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	-1	VNU	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	-1	VNU	Assistant (rations)	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	-1	VNU	Assistant (rations)	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe des approvisionnements essentiels
	-3	VNU	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Section des approvisionnements	Groupe de la gestion centralisée des stocks
	<b>-71</b>					
<b>Section de la sécurité</b>	+2	P-5	Administrateur chargé de la coordination des mesures de sécurité	Création		
	+1	P-4	Administrateur chargé de la coordination des mesures de sécurité	Création		
	+2	P-3	Administrateur chargé de la coordination des mesures de sécurité	Création		
	+30	SM	Agent de sécurité	Création		
	+1	SM	Analyste des informations sur la sécurité	Création		
	+30	GN	Assistant à la sécurité	Création		
	+13	GN	Agent de sécurité	Création		
	<b>+79</b>					

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
<b>Total</b>	<b>+192</b>					
Personnel recruté sur le plan international	95					
Personnel recruté sur le plan national	89					
Volontaires des Nations Unies	8					
<b>Total</b>	<b>192</b>					